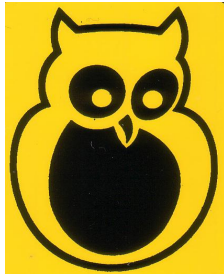


TRAIL DU HIBOU  
FISMES



Dimanche 13 Janvier 2013

1 - 2 - 6 et 8.8 kms

FORET DE BLANZY LES FISMES

PROGRAMME

08h30 Début des inscriptions à la Salle des fêtes

KMS	DEPART	LIEU	TARIF
1	09h40	KIOSQUE	GRATUIT
2	09h50	KIOSQUE	GRATUIT
6	10h15	KIOSQUE	7€ à l'avance et 10€ sur place / 3€ pour les marcheurs
8.8	11h10	KIOSQUE	9€ à l'avance et 12€ sur place / 3€ pour les marcheurs

Départ et arrivée au kiosque

**Accès :** à partir de la RN31, GARE

**Autres services :** Buvette, sandwich, W.C. et douches

**Ravitaillement :** à BLANZY LES FISMES

COURSES des JEUNES :

1 km à 9h40 (Ecole d'athlé, poussin(e)s) (2001 à 2004)  
2 kms à 9h50 (Benjamin(e)s et Minimes) (1997 à 2000)

RECOMPENSES

A la salle des fêtes à 12h30

Coupes et bouteilles aux 3 premiers (F & M) et aux catégories suivantes: (C , J, S, V 1-2-3-4-5) (F & H)

54 bouteilles distribuées

Tombola (8 bouteilles)

\*\*\*\*\*

Les prix ne sont pas cumulables, le coureur bénéficiera du plus important

Coupes aux 3 meilleurs clubs

Blida et sandwich à chaque participant

\*\*\*\*\*

## DIVERS

**Renseignements: Didier FANTUZ : 06.27.15.02.51**  
[usfcar.canalblog.com](http://usfcar.canalblog.com)

Le bulletin d'inscription est à adresser à: Mr FANTUZ Didier  
68, rue Maurice Dézothéz - 51170 FISMES  
[didier.fantuz@wanadoo.fr](mailto:didier.fantuz@wanadoo.fr)

Chèque à établir à l'ordre de l' USFCA  
Joindre une enveloppe timbrée, adressée à votre nom si vous désirez recevoir les résultats

### BULLETIN D'INSCRIPTION

8.8 kms  
 6 kms  
 2 kms  
 1 km  
 marche

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... SEXE : M /  / F /

N° de LICENCE : ..... CLUB : .....

Loi n° 99-223 du 23 mars 1999 : Condition pour obtenir un dossard

Inscription par courrier - la photocopie de la licence sportive, en cours de validité, ou  
Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en  
Compétition de moins d'un an (ou sa photocopie) devra impérativement être joint  
Au bulletin d'engagement

Inscription sur place - l'athlète licencié devra présenter sa licence sportive en cours de  
Validité. L'athlète non licencié devra fournir un certificat médical de non contre  
Indication à la pratique de la course à pieds en compétition de moins d'un an  
(ou sa photocopie)

### ASSURANCE

Responsabilité civile: Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de  
AXA France IARD FISMES

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence  
**Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.**

Pour les mineurs - autorisation écrite des parents si non licencié

Fait à : ..... Le ..... Signature

### PALMARES

BREGER Anthony (US FISMES C.A.) en 34' 20''  
BREGER Anthony (US FISMES C.A.) en 31' 25''  
VERRIER Sebastien et Benoît (SCAP 18) en 31' 45''

LACAILLE Sylvie (DAC R) en 44' 26''  
LACAILLE Sylvie (DAC R) en 41' 37''  
BAUDOUX Coralie (EFSRA) en 39' 17''

JUPPIN Philippe (NL) en 26' 01''  
BREGER Anthony (US FISMES C.A.) en 20' 12''  
LARS Xavier (St ST QUENTIN) en 20' 17''

PRIMAULT Amélie (NL) en 31' 37''  
NEVEUX Isabelle (EFSRA) en 27' 12''  
GRINBINSKI Ines (VRC 92) en 25' 29''